

Crédit de Fr. 876'000.- pour l'utilisation de la provision équivalente à la Fondation du Théâtre du Jura pour la réalisation de la salle de spectacles

1. PREAMBULE

Suite à la décision du Parlement jurassien le 9 décembre 2015, la Fondation pour le Théâtre du Jura, à laquelle participe la Municipalité de Delémont, est chargée de rechercher un financement de 8 millions de francs auprès de donateurs afin de permettre la réalisation de la salle de spectacles dans le cadre du projet "Le Ticle - CREA". Le Conseil communal est fortement engagé dans cette démarche qui vise à convaincre des partenaires à apporter une contribution à ce projet emblématique, non seulement pour la création, la diffusion et la promotion de la culture au sens large, mais également pour le développement de la Ville de Delémont. Fonctionnel, le futur théâtre disposera de 450 places assises, de salles de travail et d'un foyer convivial.

2. RAPPEL DU CONTEXTE LIE AU PROJET DE SALLE DE SPECTACLES

Etant donné l'importance que revêt le développement d'une véritable salle de spectacles dans la capitale cantonale, dont le rayonnement dépassera largement les frontières de la région, les Autorités communales de Delémont ont été très actives, depuis la création du Canton du Jura, afin de rechercher des solutions permettant de réaliser une infrastructure de qualité. Plusieurs projets ont notamment été développés ces quatre dernières décennies, notamment via feu la Fondation Delémont Capitale, mais n'ont jamais pu voir le jour.

Au cours des dernières années, le projet "Le Ticle - CREA" a permis de mettre en place une nouvelle dynamique, sur des bases solides, qui allie à la fois le développement de la ville, avec une vision globale et cohérente, et de la culture en particulier. Conscient qu'un tel projet impliquerait à un moment ou à un autre une participation financière de la ville en tant que capitale, comme cela se fait dans les autres cantons, le Conseil communal a mis en provision, il y a plusieurs années, un montant de Fr. 876'000.- pour apporter une contribution permettant de réaliser le dernier effort financier afin de débloquer le projet. A noter que le Conseil communal n'avait pas souhaité utiliser cette provision lors de la rénovation du Forum Saint-Georges car ce dernier ne correspondait pas aux attentes d'une véritable salle de spectacles.

Comportant 450 places assises (environ 1'000 personnes debout), trois salles de travail, en particulier pour la médiation, ainsi que des locaux techniques et administratifs, le Théâtre du Jura pourra accueillir aussi d'autres manifestations ou séminaires. Le Forum St-Georges, comme les autres salles régionales, fera l'objet d'un partenariat avec le Centre culturel régional de Delémont (CCRD) pour servir de salle de création à Delémont.

Le Conseil communal a donc proposé à la Fondation pour le Théâtre du Jura d'apporter une contribution sous forme de don en informant naturellement le Gouvernement jurassien, avec les réserves d'usage liées aux compétences dévolues au Conseil de Ville, qui est appelé à se prononcer sur la libération de la provision. Le Gouvernement, dans sa dernière communication faite au Parlement jurassien, a indiqué que l'état des donations provisoires s'élevait actuellement à 7.5 millions de francs : ce montant inclut la provision Fr. 876'000.- sachant que le chiffre annoncé était communiqué sous réserve des confirmations officielles de tous les partenaires engagés dans le projet. Cet apport de la Municipalité de Delémont sera de nature à consolider le projet, à lui accorder encore plus de crédit et à encourager tous les partenaires à sa poursuite, y compris pour les dernières recherches du solde du financement et un complément final à ce qu'a déjà offert la Municipalité dans ce projet.

3. **FINANCEMENT**

Le montant de Fr. 876'000.- est inscrit dans les comptes communaux, en tant que provision, sous le no 2400.03 avec le libellé "Construction salle de spectacles".

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			876'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier (partiellement)		X	
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée		X	
Prélèvement comptable sur un fonds existant	X		Fonds No 2400.03
Solde du fonds au 01.01.2017			876'084.00
Financement nécessaire par voie d'emprunt		X	

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)		0.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		0.00
Total de la charge financière annuelle		0.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 115 des comptes 2015.

4. **PREAVIS DES AUTORITES**

Après 40 ans d'attente et plusieurs projets abandonnés, le Conseil communal estime que la salle de spectacles projetée sur le secteur du Ticle est une chance unique à saisir afin de doter la capitale et le Canton du Jura d'une infrastructure qui fait cruellement défaut. Le Conseil communal estime nécessaire de faire un geste en faveur de ce projet afin de montrer l'attachement de la Municipalité à cette réalisation, qui aura un impact très important sur le développement de la ville et de la culture en particulier. Les retombées de l'ensemble du complexe immobilier seront en effet très importantes, avec la valorisation d'un terrain stratégique, en friche actuellement, qui permettra d'accueillir non seulement la salle de spectacles, mais également des commerces, environ 80 logements, des espaces publics de qualité, des nouveaux emplois au cœur de la ville, à deux pas de la Vieille Ville qui pourra profiter d'un nouveau souffle bienvenu.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de la culture et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter l'utilisation de la provision de Fr. 876'000.- sous forme de don à la Fondation du Théâtre du Jura pour la réalisation de la salle de spectacles.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le président : La chancelière :

 Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 mai 2017 ;
 - les dispositions de l'art. 29 al. 18 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de la culture et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 876'000.- pour l'utilisation de la provision équivalente à la Fondation du Théâtre du Jura pour la réalisation de la salle de spectacles est accepté.
2. Ce crédit est financé par le fonds "Construction salle de spectacles".
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 mai 2017